



Délégation Auvergne Rhône-Alpes

Communiqué de Presse

27 avril 2018

Les aveux de Nordhal Lelandais dans les meurtres de la petite Maëlys De Araujo et du caporal Arthur NOYER ont renforcé de nombreuses familles dans leur volonté de voir la justice faire des vérifications très complètes quant à l'hypothèse de sa participation dans la disparition de leur proche.

Ces familles ont majoritairement rejoint l'association « Assistance et Recherche de Personnes Disparues » que je représente afin que nous les soutenions dans leur démarche.

Aujourd'hui quinze d'entre elles ont souhaité échanger entre elles, pour certaines assistées de leurs avocats et faire le point sur les difficultés qu'elles rencontrent.

A la suite de leur action, des enquêtes ont réorientées, réactivées ou réouvertes, soit sur instructions des parquets, soit par des juges d'instruction après un dépôt de plainte avec constitution de partie civile déposée par leur avocat.

D'autres demandes de réouvertures sont en cours d'examen.

A ce jour, notre association dénombre, sur la Région Auvergne – Rhône-Alpes, et plus particulièrement sur les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ain, de la Loire et du Rhône, **26 affaires de disparitions** nécessitant des vérifications et **6 affaires pour lesquelles un corps a été retrouvé** sans pour autant que les familles soient convaincues d'une mort naturelle ou accidentelle sans cause extérieure, soit un total de **32 dossiers**.

5 autres affaires concernent d'autres départements.

Dans les affaires de disparition, 14 dossiers font actuellement l'objet d'investigations confiées à divers services de gendarmerie ou de police.

Dans la plupart d'entre elles nous regrettons le manque d'information des proches. Nous estimons que dans ce type d'affaires un **droit à l'information** doit exister pour des familles qui restent trop souvent dans l'inconnu de l'évolution de l'enquête.

Aujourd'hui, comme cela avait déjà été le cas lors d'une première réunion tenue le 1^{er} février, ces familles ont pu échanger entre elles, notamment sur la prise en compte de leur requête par la justice et les services enquêteurs.

Si pour certaines disparitions, les investigations sont relancées, pour d'autres, aucune information nouvelle n'a été communiquée aux proches des disparus.

L'affaire Lelandais, mais aussi les nombreuses disparitions non élucidées portées à la connaissance de notre association dans la France entière, doivent servir de levier pour faire évoluer à la fois les pratiques et la législation en matière de recherches de personnes disparues.

Une récente décision de la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Lyon qui a déclarée prescrite une affaire d'homicide volontaire ayant eu lieu en 2001, au motif que la procédure pour disparition inquiétante diligentée à partir de 2008 avait été perdue, et qu'aucun acte venait donc interrompre la prescription, décision qui s'est traduite par la remise en liberté du meurtrier qui avait avoué son forfait, montre bien à quel point ce type de procédure est négligé.

Depuis plusieurs années, l'association « Assistance et Recherche de Personnes Disparues » se bat à côté des familles et fait des propositions pour améliorer le dispositif de recherche des disparus en France.

Sur la base de 33 propositions, notre objectif est d'obtenir la tenue d'assises nationales sur les disparitions de personnes réunissant l'ensemble des acteurs concernés dont les représentants des familles.

Ces propositions portent notamment sur :

- La création d'un organisme interministériel chargé des disparitions de personnes
- Un suivi précis des disparitions signalées, par catégorie de disparus, par lieu, par date et par nature
- L'élargissement de l'enquête administrative pour la recherche de personnes disparues à toutes les disparitions (pour compenser la suppression des recherches dans l'intérêt des familles)
- La création d'un fichier des disparus et des enterrés sous X
- La mise en place d'un site internet interactif permettant la diffusion des avis de recherche au grand public
- L'inscription systématique de l'empreinte ADN au FNAEG de toute personne disparue ou découverte décédée sans identification, lorsque cela est techniquement possible
- La mise en place d'un avis de recherche odontologique automatisé pour faciliter l'identification des personnes décédées sous X
- L'introduction du statut de victimes pour les familles de personnes disparues
- Le droit à l'information pour ces mêmes familles dans le cadre des enquêtes diligentées
- La désignation d'un correspondant disparition dans chaque département au niveau des services de la police et de la gendarmerie nationales
- L'implication des polices municipales dans la recherche des disparus

- L'élargissement des critères permettant le déclenchement du plan alerte enlèvement pour les mineurs et la mise en place d'un plan alerte disparition local pour certaines affaires
- La création d'une charte de la recherche des personnes disparues applicable aux différents acteurs intervenant dans ce domaine
- Et enfin, le développement de la coopération européenne en matière de disparitions de personnes

A ce jour, toutes nos entrevues avec les ministères de l'intérieur ou de la justice sont restées vaines.

Les dysfonctionnements qui sont pointés du doigt depuis de longues années, montre le manque d'efficacité de nos pratiques et de celle des services qui sont chargés de les mettre en œuvre. Cette situation doit conduire les pouvoirs publics à s'emparer du sujet pour réagir efficacement aux 60.000 disparitions signalées chaque année, dont près de 1.000 d'entre elles restent non résolues.

Des associations, des avocats, des policiers et gendarmes, des magistrats considèrent qu'il est temps aujourd'hui de refonder nos procédures et développer les moyens mis en œuvre.

Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils initient une réflexion avec tous les partenaires afin d'améliorer la recherche des personnes disparues et de ne plus laisser à l'abandon des familles entières, comme celles qui m'entourent, dans la détresse liée à l'absence inexplicquée d'un de leurs proches.

Le président de la délégation régionale

Bernard VALEZY